Image not found or type unknown

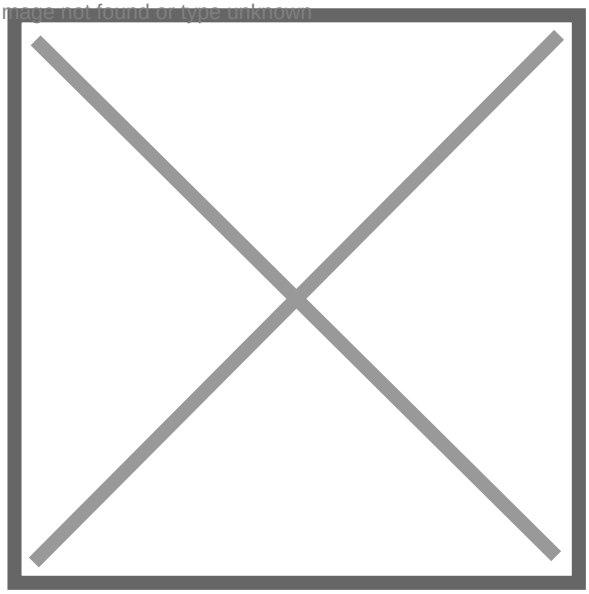

Desolidarisation collectif

Par **Flauni**, le **28/11/2022** à **11:16**

Bonjour,
Le 30/09/2021 j'ai informé mon syndic du changement des radiateurs dans mon appartement et fait installer un compteur individuel.
Question:
Est-il normal que le syndic me facture toujours l'abonnement collectif, alors que je paie mon abonnement personnel??
Sachant que le prix de l'abonnement collectif est presque le double du privé.
Merci d'avance de répondre à mes interrogations.

Par **coproleclos**, le **28/11/2022** à **11:32**

Bonjour,

Un équipement collectif du chauffage reste valable dans la copro tant que l'AG n'a pas décidé de son changement pour TOUS.

Il est donc normal que le syndic répartisse à TOUS les charges du chauffage collectif, même si vous avez installé un autre moyen de chauffage. Vous devrez payer le collectif et votre chauffage perso.

Le fait de vous être désolidarisé de l'équipement commun en place peut poser problème à l'ensemble qui a été conçu pour un certain nombre de branchements en terme de radiateurs , ou de diamètre des canalisations. Vous avez peut-être créé un déséquilibre de l'installation.

Bien à vous.

Je complète mon intervention en vous donnant le lien suivant qui correspond pile-poil à votre cas :

https://arc-copro.fr/documentation/quand-est-en-chauffage-collectif-est-en-chauffage-collectif#:~:text=En%20d%C3%A9finitive%2C%20il%20est%20quasi,un%20appartement%20en%20cha
argent/logement/puis-supprimer-chauffage-collectif-chez-moi-43295

Bonne lecture.

Par **amajuris**, le **28/11/2022** à **17:38**

bonjour,

avant toute modification sur l'installation collective de chauffage, vous auriez du obtenir l'autorisation de votre A.G.

votre intervention sur l'installation collective de chauffage peut perturber son fonctionnement.

je confirme que vous devez continuer à participer aux frais de chauffage collectif de votre copropriété.

de quel type de chauffage, avez-vous dans votre copropriété ?

comment est calculée la part de chaque copropriétaire pour les frais de chauffage ?

salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés